

Yaoundé, le **10 MAI 2017**

## COMMUNIQUE RADIO ET PRESSE

Dans le cadre de la simplification et de la modernisation de ses procédures et en application des nouvelles dispositions de la loi de finances 2017, le Ministre des Finances informe le public que l'Administration fiscale lance à compter du **1<sup>er</sup> juin 2017**, la déclaration fiscale électronique des mutations des véhicules d'occasion.

A cet effet, l'enregistrement des opérations d'importation et de vente locale des véhicules d'occasion se fera à travers un système de télédéclaration sur le site web de la Direction Générale des Impôts à l'adresse : « [www.impots.cm](http://www.impots.cm) ». Les paiements y relatifs s'effectueront exclusivement par virement bancaire.

Les usagers intéressés peuvent également se rapprocher des Cellules Spéciales d'Enregistrement où un dispositif d'assistance à la télédéclaration est spécialement aménagé à leur profit.

Le Ministre des Finances compte sur le civisme de tous.



*Mamadou Ousmane Moy*